

AVRIL 2013

Ville de Saint Pol sur Mer

La  
**Zone  
Franche  
Urbaine**

**joue les prolongations**

**2014**  
jusqu'en



entreprendre **Ensemble**



**Dunkerque**  
**Grand Littoral**  
COMMUNAUTÉ URBAINE



La Zone Franche Urbaine (ZFU) a démarré à Saint Pol sur Mer le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Le périmètre a fait l'objet d'un décret en Conseil d'Etat le 12 mars 2004.

La ZFU, implantée il y a maintenant 9 ans, a insufflé une nouvelle dynamique à l'économie saint poloise : proximité des services offerts, exonérations fiscales et sociales.

À ce jour, plus de 434 emplois (au 31 mars 2013) ont pu être créés ainsi que de nouveaux locaux comme le Village d'Entreprises.

La loi de finances 2012 permet de poursuivre la Zone Franche Urbaine de Saint Pol sur Mer jusqu'au 31 décembre 2014.



## ZFU : kesaco ?

Les Zones Franches Urbaines (ZFU) sont fondées sur un dispositif dérogatoire et temporaire d'exonérations des charges sociales et fiscales dont peuvent bénéficier les entreprises implantées ou qui s'installent dans ces zones.

La loi de Finances pour 2012, qui prolonge le dispositif pour 3 ans, est venue modifier le régime des exonérations.

## Prolongation du dispositif

La loi de Finances pour 2012 proroge durant 3 années supplémentaires, jusqu'au 31 décembre 2014, le dispositif d'exonérations de charges sociales et fiscales applicable dans les Zones Franches Urbaines.

Toute entreprise qui est implantée ou s'implante en ZFU entre **le 1<sup>er</sup> jan-**



## Base de calcul des exonérations sociales

L'exonération des cotisations sociales porte sur les cotisations sociales patronales de sécurité sociale, les cotisations au Fonds national d'aide au logement et de versement transport.

## Le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 décembre 2014

et les associations qui se créent ou s'implantent en ZFU avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, peuvent prétendre, sous certaines conditions, au bénéfice du dispositif d'exonérations.

## La clause d'embauche pour les entreprises qui se créent ou s'implantent en ZFU à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013

La loi de Finances pour 2012 introduit une modification importante : **le renforcement de la clause d'embauche**, c'est-à-dire la nécessité, pour prétendre au bénéfice de l'exonération de cotisations sociales, de recruter un salarié sur deux (et non plus un sur trois) résidant dans l'une des ZFU ou dans l'une des ZUS (Zones Urbaines Sensibles) de l'unité urbaine dans laquelle est située la ZFU. Cette condition, qui jusque là ne s'appliquait qu'aux réductions exonérations sociales, concernera également les exonérations fiscales.

## Renseignements

### > Service des Impôts

Centre des Finances Publiques  
37, rue Saint-Mathieu  
BP 6532 - 59386 Dunkerque cedex 01  
Tel. : 03 28 22 66 66

### > URSSAF

[www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

## Recruter en proximité : c'est possible !

La cellule initiative emploi de Saint Pol sur Mer, structure d'accueil et de proximité destinée aux demandeurs d'emploi, salariés et entreprises, a été labellisée "antenne maison de l'emploi" en décembre 2006.

### Un accueil de proximité pour faciliter vos démarches

Un espace accueil et accès à l'information tout public, disponible à tout moment pour :

- > Ecouter et analyser votre demande
- > Informer sur les services proposés
- > Orienter vers le bon interlocuteur



### Une offre partenariale au service des entreprises

- > Informer sur la clause locale d'embauche
- > Recenser les besoins en ressources humaines
- > Aider au recrutement et à l'intégration du salarié dans l'entreprise en mobilisant l'offre de service de Pôle Emploi et Entreprendre Ensemble :
  - > Diffuser vos offres
  - > Assurer l'interface entre employeurs et demandeurs d'emploi
  - > Préparer les candidats au travers de formations et d'immersions en entreprise (Evaluation en Milieu de Travail Préalable au Recrutement, Action de Formation Préalable au Recrutement, Préparation Opérationnelle à l'Emploi...)
  - > Accompagner l'accueil et l'intégration du nouveau salarié dans l'entreprise
  - > Suivi dans l'emploi

### Renseignements

#### > Antenne Maison De l'Emploi

299, rue Victor Hugo  
59430 Saint Pol sur Mer  
Tel. : 03 28 29 27 87

#### • M<sup>me</sup> Sandrine Billiet

Chargée de Relations Entreprises

Courriel :

sandrine.billiet@ville-saintpolsurmer.fr  
Tel : 06 14 71 98 24

#### > Entreprendre Ensemble

Département emploi  
2508 terre plein Guillaïn  
59140 Dunkerque  
Tel. : 03 61 44 00 50 ou 03 28 22 64 00

#### > Pôle Emploi

35, rue de la Commune de Paris  
59760 Grande-Synthe  
Tel : 3995  
Site Internet : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

## CitésLab : envie de créer ? Venez en parler !

CitésLab est un dispositif national, mis en place par la caisse des dépôts et consignations, qui a fêté ses 10 ans d'existence en septembre 2012.

Dans l'agglomération de Dunkerque, ce dispositif est porté par BGE Flandres Création depuis septembre 2008, par le biais du chef de projet : Julie Beckaert.

### CitésLab offre :

- > un accueil gratuit pour les porteurs de projet,
- > un service de proximité pour les habitants des quartiers et qui auraient l'envie d'entreprendre et d'y installer leur future activité.

### Les missions de CitésLab sont multiples :

- > le dispositif aide à la détection de projet en sensibilisant tous les publics à la création d'entreprise et en repérant les publics et projets potentiels,
- > CitésLab intervient à l'étape de l'amorçage de projet. Julie Beckaert aide ainsi à l'expression d'une envie, recherche des idées avec le porteur et aide à formuler des projets.

*"Je suis présente dans les quartiers pour répondre aux questions des personnes qui ont l'envie d'entreprendre (créations d'activité, d'association, d'entreprise...). Dans un souci de proximité, je me déplace sur le terrain et tiens des permanences, notamment à Saint Pol sur Mer, un lundi matin sur deux à l'antenne maison de l'emploi", précise Julie Beckaert.*

CitésLab<sup>®</sup>  
Dunkerque

“

Une idée, un projet,  
envie de créer  
une entreprise,  
votre activité...

... et si on en parlait ?



www.citeslab.fr CitésLab<sup>®</sup>

### Renseignements

#### > Citéslab

- Julie Beckaert
- Tél : 06 31 67 28 91
- Courriel : juliebeckaert.fc@orange.fr
- Site Internet : www.citeslab.fr

## Le village d'entreprises

La lutte contre le chômage est une compétence de l'Etat. Néanmoins, au niveau local, de nombreuses actions ont été menées par la ville de Saint Pol sur Mer pour dynamiser l'économie de la commune et permettre ainsi la création de nouveaux emplois.

Après l'obtention d'une Zone Franche, Saint Pol sur Mer crée un village d'entreprises à proximité de la ruche. Ces trois bâtiments, parfaitement adaptés aux besoins des sociétés, ont pu accueillir une dizaine d'entreprises nouvelles à Saint Pol sur Mer.

Actuellement, le village d'entreprises bénéficie d'un taux d'occupation de 85 %.

### Deux surfaces sont disponibles au 31 mars 2013 :

- > un bureau de 60 m<sup>2</sup>
- > un bureau de 80 m<sup>2</sup>  
et un atelier de 320 m<sup>2</sup>



### Renseignements

> **Chambre de Commerce et d'Industrie**  
**concernant le Village d'Entreprises**

- **M. Vandewoestine,**  
Responsable des opérations immobilières  
24, bd des Alliés - BP 199 - 62104 Calais  
Tél. : 03 28 22 70 20

## La ruche d'entreprises

Créée en 1988, la Ruche d'entreprises "Dunkerque St-Pol/Mer" est implantée au cœur de la zone d'activités de Saint Pol sur Mer, à proximité du centre-ville de Dunkerque.



### Services aux entreprises de croissance

Les jeunes entreprises de croissance qui s'y créent peuvent bénéficier des avantages fiscaux de la Zone Franche Urbaine (ZFU). Dans des locaux nouvellement réaménagés et relookés, les entreprises sont en lien permanent avec les autres résidents du bâtiment, dans un contexte d'animations mutualisées et un univers de services résolument orienté "business".

Stratégiquement située au cœur des dynamiques transfrontalières, la ruche d'entreprises participe au programme européen Alliatra avec la Province de Flandre occidentale, qui vise à créer des nouvelles opportunités d'affaires internationales pour les jeunes accompagnés. Elle est aussi partenaire des collectivités locales dans le soutien à l'innovation dans le domaine des cleantechs et acteur de la vie économique locale (économie solidaire, club d'entreprises de Saint Pol sur Mer...).

#### Au 31 mars 2013 :

- > 15 entreprises accueillies
- > 43 emplois
- > Surface locative de 1450 m<sup>2</sup>
- > 3 salles de réunions équipées
- > Bureau équipé
- > Locaux encore disponibles



#### Renseignements

- > Ruches d'entreprises  
Nord de France - Dunkerque  
St-Pol / Mer

• Luc Desmettre - Directeur  
Tel. : 03 28 25 92 25

Courriel :  
ldesmettre@ruches-entreprises.fr

## Portrait

Sabrina Lahaye est gérante de l'entreprise S.L. Secret'Phone (abréviation de secrétariat et téléphonie).

S.L.Secret'Phone propose ses services de permanence téléphonique avec gestion d'agenda via internet pour les professions médicales ou libérales, les auto entrepreneurs et TPE.

Sabrina Lahaye a démarré son activité en mai 2011 avec le statut d'auto-entrepreneur.

Forte de son succès, la Saint Poloise a pu basculer en "entreprise individuelle". Suite à ce changement, Sabrina Lahaye souhaite privilégier l'embauche des jeunes. Elle accueille une jeune femme en contrat de professionnalisation, pour une durée de 18 mois, permettant ainsi à sa salariée d'obtenir un Baccalauréat.

D'ici les 3 années à venir, la gérante envisage la création d'autres emplois, d'où son souhait de s'implanter en Zone Franche Urbaine. *"À terme, d'ici 2016, je souhaite que mon entreprise devienne une petite structure de secrétariat composée d'environ 5 personnes. Les exonérations fiscales sont très intéressantes lorsque l'on crée des emplois. De plus, lorsque l'on entre totalement dans les critères, pourquoi ne pas se lancer ?"*, précise Sabrina Lahaye.

La Saint Poloise avait pris connaissance de la ZFU via l'antenne maison de l'em-



ploi, qui l'aidera également au recrutement de son prochain employé.

Actuellement, l'entrepreneuse est à la recherche d'un local. *"C'est en bonne voie. M'installer en Zone Franche me permettra également d'avoir désormais une vitrine et donc d'être vue, avantage que je n'ai pas en travaillant à domicile"*, se réjouit-elle.